

**MAIRIE du MESNIL-sous-JUMIEGES**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **DECONIHOUT** Yannick, Maire.

Présents : **PETIT A., LE MEUR J.Y., ROBILLARD N., GUERY A.M., CREVEL P., GUILBERT M., JOUAN Y., MESLIN H., PLATEL T.**

Etaient absentes excusées : **DORIN C., HAMEL C.**

Etait absente non excusée : **CROCHET K.**

**M. le Maire** demande au Conseil Municipal de mettre un point à l'ordre du jour : organisation rythmes scolaires 2014. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité (10 Voix Pour), que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

**DEMANDE DE SUBVENTION MJC POUR UN SEJOUR A LONDRES**

**M. le Maire** donne la parole à **M.OURSEL**, Président de la MJC afin qu'il expose le projet. **M.OURSEL** énonce que ce sont les enfants qui le vont présenter, car c'est leur projet.

« Proposant toute l'année, des activités aux jeunes de la commune de Le Mesnil-Sous-Jumièges et de ses alentours, la MJC propose aux 3-15 ans d'être acteurs de leur temps libre en organisant eux-mêmes certains projets d'activités. Pour cette année 2014, nous voulons monter un projet : un séjour à Londres.

Cela va nous permettre de vivre un projet collectif à travers différentes réunions qui ont lieu depuis octobre 2013, afin de trouver des financements et de pouvoir organiser notre séjour. Ainsi, nous sommes impliqués dans notre choix d'activités durant notre séjour.

De plus, ces projets auront des bénéfiques pour la population locale car nous organiseront différentes manifestations sur notre territoire pour trouver des financements et nous proposerons une exposition restituant notre séjour.

Le thème du séjour est : **Découverte de l'Angleterre et sa culture à travers la ville de Londres**

Nous avons mis en place ce projet dans le but :

- de découvrir un nouveau pays et sa culture ;
- d'être impliqués et responsables de notre temps de vacances ;
- de proposer à la population locale la mise en place de manifestations et une exposition restituant notre projet à notre retour.

Ainsi, nous voudrions partir à Londres du 1er au 03 mai 2014 (14 jeunes et 8 adultes).

Après un transport en train, nous serons hébergés en auberge de jeunesse. Un planning d'activités est mis en place pour découvrir cette ville.

Activités à Londres : visite de la ville en bus décapotable, relève de la garde à Buckingham, grande roue, zoo de Londres, bowling. Le programme sera définitivement établi quand nous aurons un hébergement réservé.

Pour le financement, les jeunes ont prévu de proposer différentes manifestations à la population mesnillaise :

Tournoi de dominos : les jeunes ont organisé un tournoi de dominos le dimanche 09 février.

Grille de Pâques : les jeunes vont organiser une opération « grille de Pâques » avec divers lots à gagner.

Cette Tombola aura lieu en avril 2014.

Dîner dansant : les jeunes ont décidé de proposer un dîner dansant le 22 mars 2014.

Kermesse et lavage de voitures : les jeunes ont décidé d'organiser une kermesse couplée d'un lavage de voitures. Elle aura lieu en juin 2014 à la salle « Le Mascaret » à Mesnil sous Jumièges. Durant cette kermesse, différents jeux et tombolas seront proposés.

Nous recherchons aussi des entreprises, des commerçants et des artisans pour une aide financière mais également plusieurs lots pour nos manifestations. »

Mme **ROBILLARD** souligne la très belle présentation du projet ; les jeunes ont été applaudis par les membres du Conseil.

**M.JOUAN** énonce que le concours de dominos s'est bien passé et que c'était un après-midi agréable et convivial.



La M.J.C. de Le Mesnil-Sous-Jumièges demande une subvention communale de 700€. Après délibération, le Conseil Municipal décide par 9 Voix pour et 1 Abstention (M.**JOUAN** car sa fille fait partie des enfants participants à ce projet), d'attribuer une subvention de 700€ à la M.J.C. de Le Mesnil-Sous-Jumièges, correspondant à 50€/enfant (14). Cette dépense sera imputée à la Section de Fonctionnement au compte 6574.

### RECENSEMENT 2014

Ce point n'a plus lieu d'être. A ce jour, 80% du recensement est réalisé.

### DELIBERATIONS JUSTIFIANT ATTRIBUTIONS BONS CADEAUX

Le Trésor Public de Duclair a rejeté plusieurs mandats : les cadeaux offerts en fin d'année au personnel communal, les plantes et les paniers gourmands, récompenses aux mesnillais, pour leurs maisons fleuries. Cette attribution de bons cadeaux n'est pas une nouveauté, mais désormais il faudra une délibération avant leur achat, c'est la réglementation. Il en va de même pour tout achat particulier.

Mme **ROBILLARD** et Mme **PAILLET** se sont présentées ce jour à Mme **RUFFE**, responsable du Centre des Finances Publiques de Duclair depuis le 1<sup>er</sup>/01/2014.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 10 Voix Pour, d'attribuer des bons cadeaux de fin d'année chez **Carrefour** pour 30€/agent, soit 390€ (13 agents). Cette dépense sera imputée à la Section de Fonctionnement au compte 6232.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 10 Voix Pour, d'attribuer un bon cadeau de départ en retraite pour Mme **BOUTROT** d'une valeur de 200 € à valoir chez **Thalasso Passion**. Cette dépense sera imputée à la Section de Fonctionnement au compte 6232.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, par 10 Voix Pour, la facture de la SARL Nicolas **LE MEUR** pour 387.75 € T.T.C., concernant 17 colis pour les prix des maisons fleuries et la facture de **DESJARDINS TROUVILLE SAS** pour 159.92 € T.T.C., concernant 8 plantes pour les prix des décorations de Noël. Cette dépense sera imputée à la Section de Fonctionnement au compte 6232.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 10 Voix Pour, de fixer le montant des dépenses de :

\*gerbes pour le 08 mai et le 11 novembre : 45€ maximum,

\*bouquet pour mariage : 25€ maximum,

\*bouquet pour décès : 25€ maximum,

\*cadeau lors d'une remise de médaille : 20 € maximum.

Ces dépenses seront imputées à la Section de Fonctionnement au compte 6232.

### AGENCEMENT ET TRAVAUX/ENSEMBLE MODULAIRE

A la dernière réunion de Conseil Municipal, il a été demandé un bilan financier concernant l'ensemble modulaire.

Mme **ROBILLARD** rappelle que la salle La Vigne n'était plus utilisée car jugée insalubre et dangereuse. Elle devait être donc démolie.

Mme **ROBILLARD** aimerait revenir sur l'ensemble modulaire, notamment sur le prix de revient de son installation.

Après consultation de trois devis, annoncé d'un montant allant de 30 000 euros à plus de 100 000 euros, Mme **ROBILLARD** rappelle que « nous avons tous décidé d'acquérir l'ensemble modulaire à la société **BEL CONSTRUCTION** pour un montant de 28 000 euros HT soit **33 488 TTC**.

Enfin, je suis allée à la recherche de financements, d'aides et de subventions...

Cet ensemble modulaire, étant certifié RT 2005 pour ses normes énergétiques, répondant aux normes pour l'accession des personnes à mobilité réduite, nous nous sommes vu dotés de 9 800€ par le Département, de 8 680 € par la CREA , de 8 738 € par la Préfecture .

Nous arrivons à un total de 27 218 € de subventions.

Je n'ai pas besoin de vous faire l'historique des difficultés rencontrées...mais je vais faire un petit rappel :

\* refus liminaire du BAU de Pavilly,

\* un courrier a été adressé au Président de la République début juillet 2013,

\* dans les jours qui ont suivi, M.**GUILLET**, Secrétaire Général Adjoint de M. le Préfet était chargé de débloquent la situation. Toutes les instances se sont déplacées : M.**SANCHEZ**, M.**GUILLET** et d'autres.

\* opération de désamiantage compliquée, prélèvements de toute sortes, attente non compressible des résultats, Inspection du travail reculant et reculant l'échéance de démolition...



Toute cette lenteur pour obtenir les différentes autorisations administratives nous a contraint à stocker ces modules chez le transporteur (deux reprises de transports et de grutage), soit un coût supplémentaire de 9 464 € H.T., soit 11 318,94 € T.T.C., et pour finir le tout, la liquidation judiciaire de l'entrepreneur retenu.

Il a été payé en 2013 la somme de 31 789.15 € T.T.C. Il resterait 13 017.79 € à régler, cette somme ne sera pas réclamée en raison de la liquidation judiciaire et nous permet de venir en déduction des travaux.

J'ajoute que les frais d'architecte se montent à 2 631 € T.T.C. pour le permis de démolir et le permis de construire et de 897 € T.T.C. pour le permis précaire, soit un total de 3 528 € T.T.C.

Pour résumer :

\*BEL 31 789,15 € T.T.C.

\*Architecte 3 528 € T.T.C.

Soit un total de dépenses de : 35 317 ,15 € T.T.C.

Total subventions : 27 218 €

Je pense que la somme de 8 099 ,15 € marque la différence.

En raison des dégradations, malfaçons du fait de la carence de la société **BEL**, un procès verbal a été dressé par Maître Savoye, huissier ; un recours est en cours auprès des diverses assurances.

Maintenant, il faut finaliser les travaux :

\*Devis **VACANDARE** : 16 385.71 € T.T.C. (réunion de Conseil Municipal du 20/01/14)

\*Electricité : 4 723.35 € H.T./5 668.02 € TTC / **LG PANNIER** (plusieurs devis ont été demandés)

\*Les couvertines : 1 590 € H.T. / 1 908 € T.T.C./**SARL PROUIN**,

\*La remise en état des huisseries : 2 040 € H.T. / 2 448 € T.T.C. **Vallée de Seine Rénovation**,

\*Le mobilier : 1 934 € T.T.C./**IKEA**.

TOTAL : 28 343.73 € TTC

Donc coût total : 36 442.88 € T.T.C. »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, par 10 Voix Pour, pour l'électricité : le devis de l'entreprise **LG PANNIER** pour 4 723.35 € H.T., soit 5 668.02 € TTC, pour les couvertines : le devis de la **SARL PROUIN** pour 1 590 € H.T., soit 1 908 € T.T.C., pour la remise en état des huisseries : le devis de **Vallée de Seine Rénovation**, pour 2 040 € H.T., soit 2 448 € T.T.C. (ces dépenses seront imputées à la Section d'Investissement au compte 2313) et l'achat de mobilier chez **Ikéa** pour 1 934 € T.T.C. (cette dépense sera imputée à la Section d'Investissement au compte 2184).

Le Conseil Municipal, par 10 Voix Pour, autorise **M. Le Maire** à faire les recours auprès des assurances et d'ester en justice.

#### COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE DES 23 ET 30 MARS 2014

Sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal est d'accord pour ouvrir la tenue du bureau de vote à la liste adverse. Ainsi, il sera proposé à la liste adverse de présenter une personne, par tranche horaire de 2h30, pour tenir les bureaux de vote des 23 et 30 mars 2014.

---

#### ORGANISATION RYTHMES SCOLAIRES 2014

A la réunion de Conseil Municipal du 24 juin 2013, il avait été décidé l'organisation pour les rythmes scolaires de faire des activités sportives avec Mme **DORION**, entreprise « **Service A l'Enfant** », et des ateliers d'anglais avec l'association « **RECRE LINGUA/Langues et cultures** ». Ces activités avaient été décidées du 03/09/13 au 20/12/2013. Il faut donc les renouveler.

**M. JOUAN** demande pourquoi il y a eu des changements d'intervenants pour les ateliers d'anglais. Mme **GUERY** répond que certains intervenants refusaient de travailler car ils n'étaient pas payés par l'association « **RECRE LINGUA/Langues et cultures** ».

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, par 10 Voix Pour, le devis de l'entreprise « **Service A l'Enfant** », pour 4 séances hebdomadaires d'activités sportives, à 20€/interventions, du 06 janvier 2014 au 04 juillet 2014, et autorise **M. le Maire** à signer le contrat de prestation de service et les documents correspondants. Cette dépense sera imputée au compte 611 de la Section de Fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, par 10 Voix Pour, le devis de l'association « **RECRE LINGUA/Langues et cultures** », pour 8 séances hebdomadaires d'ateliers linguistiques (anglais), d'un montant de 22.50€ la séance + 5 € frais de déplacements, du 06 janvier 2014 au 04 juillet 2014, et autorise **M.**



le **Maire** à signer le contrat de prestation de service et les documents correspondants. Cette dépense sera imputée au compte 611 de la Section de Fonctionnement.

Mme **ROBILLARD** ajoute que dans le cadre des rythmes scolaires, la CREA a voté une aide financière pour aider les petites communes ; elle sera versée dans les semaines à venir.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mme **PETIT** énonce qu'elle est allée à l'Assemblée Générale de la Perche Mesnillaise avec **M. le Maire** et que tout s'est bien passé. Les membres de la Perche Mesnillaise ont beaucoup de travail du fait de la reprise de la Société de pêche de Jumièges pour les lacs de Jumièges et Le Mesnil-Sous-Jumièges.
- **M.LE MEUR** signale que dans le cadre des ordures ménagères de la CREA, il y a eu -7% de réduction des déchets entre 2012 et 2013.
- **M.JOUAN** souhaite savoir si une réponse écrite a été faite sur les reproches portés dans le courrier des « Anciens Combattants » pour l'absence de membre du Conseil Municipal à l'office religieux du 11 novembre. **M. Le Maire** énonce qu'une réponse orale a été faite lors de la galette des Anciens Combattants.

A défaut de réponse écrite, **M.JOUAN** indique que la réponse apportée notamment par **M.CREVEL** lors du précédent Conseil Municipal sur la tradition du départ à la Mairie et l'obligation de laïcité de la commune lui convient parfaitement. A titre personnel, il tient toutefois à ajouter, que son père a effectué son service en Algérie, que le père de ce dernier est lui-même « Mort pour la France », qu'il a donc parfaitement conscience du devoir de mémoire associé aux commémorations du 11 novembre et qu'il a du mal à comprendre les raisons de l'instrumentalisation de ce jour de mémoire républicain. Il s'étonne que l'ensemble des anciens combattants se soit associé à ce courrier particulièrement polémique.

- **M.JOUAN** indique avoir plusieurs demandes à faire sur 2 tracts ayant été distribués sur la commune. Le 1er concerne l'association de propriétaires insatisfaits des dispositions du PLU, le 2ème concerne le tract électoral décrit comme une lettre d'information. Il n'a pas eu le temps de vérifier s'il appartenait à la commune ou aux candidats de saisir la Préfecture ou le Tribunal Administratif, mais il semble que sur la forme cette diffusion de propagande n'est pas conforme aux consignes délivrées en Préfecture pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le tract d'**ADEPHRIGM** reprenant tous les arguments électoraux sur le PLU, il souhaite que les 2 documents soient consignés en Mairie (sans annotation sur les documents) avec les dates de distribution. Il va vérifier la liste des dirigeants de l'association et son siège social, si les statuts ont été déposés, pour voir si le tract jaune doit être assimilé à un tract électoral.

Sur le fonds, il souhaiterait que Mme **PETIT** précise si les chiffres donnés sur le PLU sont cohérents tout en sachant que la présentation particulièrement orientée et tronquée par exemple quand on parle de « jeunes couples » qui vont construire il faut savoir qu'une statistique de 2013 (ERDF) démontre que les constructeurs de maison individuelle ont en moyenne 39 ans avec, par conséquent, des enfants déjà au collège ou dans le dernier cycle primaire. Mme **PETIT** répond qu'entre 2000 à 2010, il y a eu 42 logements, dont 10 au Rouge Pré, soit 32 logements individuels sur 10 ans. Dans le projet de PLU, Le PLH de la CREA prévoit entre 9 et 14 logements sur 6 ans. Mme **PETIT** ajoute que le futur PLU doit être cohérent avec les documents supra communaux.

- **M.CREVEL** demande quand auront lieu les inscriptions pour l'école. Mme **GUERY** répond que l'information va paraître dans le Presqu'île Info de cette semaine et que les inscriptions scolaires peuvent se faire dès maintenant.
- **M.JOUAN** rappelle que de nombreux enfants mesnillais fréquentent le Club de Football des Boucles de Seine et demande si la commune peut donner des lots ou coupes pour les tournois. **M. le Maire** répond que chaque année, c'est ce qui est fait.
- En réponse des annonces de Mme **PETIT** au dernier Conseil Municipal, **M.MESLIN** est d'accord pour que le Comité des Fêtes fasse un courrier aux mesnillais afin de rechercher de nouveaux bénévoles. Mme **ROBILLARD** ajoute que cette lettre aux mesnillais sera glissée dans le bulletin municipal lors de sa distribution.

Fait en Mairie, le 18 février 2014

Le Maire,

Yannick DECONIHOUT.

